

## Suppression des fêtes catholiques : la trahison des clercs

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Islam](#), [Perepiscopus](#), [Relativisme](#)

Date : 17 février 2015



Un amendement à la loi Macron vise à supprimer les jours fériés catholiques dans les départements outre-mer (pour le moment). Cette disposition prévoit que dans les territoires régis par l'article 73 de la Constitution, et afin de tenir compte des spécificités culturelles, religieuses et historiques de ces territoires, un arrêté préfectoral peut remplacer des jours fériés par un même nombre de jours fériés locaux. Les jours fériés qui peuvent être remplacés sont : le lundi de Pâques, l'Ascension, le lundi de Pentecôte, l'Assomption, la Toussaint. Uniquement des fêtes catholiques. Resterait en commun avec la métropole : la fête du Travail, les armistices, la fête nationale et Noël. Selon la loi, un salarié peut déjà demander des jours de congé spécifiques à l'exercice de sa religion (musulmane ou juive), ceux-ci ne pouvant pas lui être refusés. Cette fois, il s'agit d'un calendrier de jours fériés qui serait fixé par le préfet en fonction des pratiques religieuses locales.

Ce sont les départements de Mayotte (100% musulman) et de La Réunion (mixité religieuse) qui seraient principalement concernés. Malheureusement, cet amendement semble

être bien accueilli à La Réunion par les autorités à l'instar de l'évêque des lieux, Mgr **Aubry** :

"À la Réunion, nous vibrons les uns aux autres, en partageant nos peines et nos joies. Pour éviter que les poisons extérieurs ne viennent nous contaminer, il faut aujourd'hui qu'on traduise dans les faits notre vivre ensemble".

Mgr Gilbert Aubry propose, à la Réunion, de "donner" trois jours : le lundi de Pâques, le lundi de Pentecôte et le jeudi de l'Ascension.

"Ce ne sont pas vraiment des fêtes religieuses, les célébrations liturgiques ont lieu le dimanche à l'église"

[Certains fidèles ne l'entendent pas ainsi](#) :

"Qu'avez-vous fait de votre baptême, Monseigneur (vous aurait dit **Jean Paul II**). Mgr Aubry, l'évêque de La Réunion, au nom du bien vivre ensemble, veut faire disparaître du calendrier chrétien les fêtes du lundi de Pâques ; du lundi de Pentecôte ; du lundi de la Divine Ascension, pour donner ces fêtes aux autres religions (musulmans, tamouls et malbars...)

De quel droit Mgr Aubry ? le Nonce apostolique de l'océan Indien est-il au courant, le Vatican est-il informé ?

Cela va-t-il concerner les autres pays chrétiens de par le monde, l'Espagne, l'Italie l'Amérique du sud avec le Brésil, l'Argentine, le Chili, l'Uruguay, le Paraguay et bien entendu la France et au-delà l'Europe ?

En tout cas, vous trahissez la Tiare que vous portez, votre titre d'Apôtre du Christ. Vous voulez remanier le Nouveau testament en effaçant nos fêtes chrétiennes ? Vous trahissez les Réunionnais qui vous suivent comme un berger et vous font confiance. Vous n'êtes plus pour moi mon Evêque et j'espère que tous les chrétiens de La Réunion se lèveront contre votre hérésie.

En espérant que, pour le bien vivre ensemble, le Sénat et la Cour constitutionnelle rejettent cette guerre des religions que vous voulez créer à La Réunion.

Que chaque religion puisse avoir leurs jours fériés, c'est évident et nécessaire, mais pas au détriment des chrétiens. Qui viennent encore d'en payer le prix avec 21 chrétiens coptes décapités par l'Etat islamique."

Si cet amendement est voté, sans aucun doute, il arrivera tôt ou tard en métropole.